Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 Août 2016

Etaient présents : Mme et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, ROY Josette, PROISY Stéphanie, MULET Xavier, COULLE Katia, DUBREUCQ Geneviève, CHOPIN Christophe

Absents Excusés : Mr RISBOURG Jean-Luc pouvoir à Mr LAMOUREUX Vincent
Mr ITTELET Robert
Mr ANUSET Jean-Marc
Mme LIEVOIS Michèle

Absents : Mme Nathalie DROY, Mr FOUCHER Loïc

Mme DUBREUCQ Geneviève est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Modification des statuts de la Communauté de Communes.
- Rapport comportant les observations définitives de la Chambre sur la gestion de la Société d'Equipement du Département de l'Aisne (SEDA) concernant les exercices 2010 à 2013 et les réponses qui ont été apportées.
- Résiliation de la convention de mise à disposition d'un logement communal à destination du Principal du collège.
- Redevance d'occupation du domaine public par France Télécom.
- Demande de subvention DETR pour « Accessibilité du stade de football »
- Acceptation d'une subvention de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre pour la saison culturelle 2016
- Synthèse des commissions
- Infos diverses
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents pour cette réunion de rentrée.
Mme DUBREUCQ Geneviève est élue secrétaire de séance.
Lecture du pouvoir : Mr RISBOURG Jean-Luc à Mr LAMOUREUX Vincent
Absents Excusés : Mr ITTELET Robert, Mr ANUSET Jean-Marc, Mme LIEVOIS Michèle.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose d'y ajouter deux points :

- Contrat de projet 2016-Développement Social à Sains-Richaumont
- Convention d'utilisation du Citystade Equipement sportifs d'évolution en extérieur

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 juin 2016 et s'il y a des remarques.
Pas de remarque. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes

M. le Maire indique que par délibération en date du 26 mai 2016 la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre a proposé de modifier ses statuts pour deux raisons. D'une part pour les actualiser, d'autre part pour transférer la compétence fibre optique.

1°) L'actualisation des statuts afin de les rendre conforme à la loi NOTRE du 7 août 2015

Il s'agit ici d'effectuer une mise à jour des statuts de la CCTC et d'anticiper les modifications en termes de compétences issues de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la république (NOTRE).
Il s'agit aussi de faciliter la lecture des statuts de la CCTC éclatés dans 7 arrêtés préfectoraux depuis 2006.
L'ensemble des articles (sauf le 2) des statuts est actualisé avec des ajouts, suppressions ou simples modifications de formes. Il n'y a aucune nouveauté sur le fond.
L'ensemble des compétences de la CCTC est repris à l'article 2 réécrit conformément à la loi du 7 août 2015. Il n'y a toutefois pas de modifications importantes puisque la presque intégralité des compétences est déjà transférée à la CCTC.
Monsieur le Maire précise que cette actualisation permettra notamment de reprendre la nouvelle terminologie de certaines compétences ; si ce travail n'est pas fait certaines compétences pourraient être considérées comme non assurées par la CCTC avec pour conséquence une suppression de la bonification de la dotation globale de fonctionnement. Monsieur le Maire rappelle que cette recette émanant de l'Etat est d'environ 230 000 €/an.
2°) Pour transférer à la Communauté de Communes la compétence communications électroniques, vulgarisée sous l'appellation « fibre optique ».
Il s'agit ici de transférer une nouvelle compétence facultative à la Communauté de Communes : Communications électroniques
C'est la nouvelle compétence liée la fibre optique. Il s'agit de porter au niveau intercommunal un projet de territoire qu'est la desserte de l'ensemble des habitants fibre optique. La Communauté transférera par suite cette compétence à l'USEDA. Cela permettra de desservir tous les habitants du territoire et de répartir la charge financière.
Monsieur le Maire précise que le projet serait financé à la fois par la CCTC, par les communes et pour une infime partie par le contribuable.
Monsieur le Maire précise qu'à défaut de transfert de la compétence chaque commune devra voir en direct avec l'USEDA pour sa desserte en fibre optique et en supporter intégralement le coût.
AUTORISE la Communauté de communes de la Thiérache du centre à modifier ses statuts tels qu'annexés à la présente délibération.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

Objet : Rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Société d'Equipement du Département de l'Aisne (SEDA) concernant les exercices 2010 à 2013 et les réponses qui ont été apportées.

Le Maire donne lecture du courrier reçu le 1er août 2016 du Président de la chambre Régionale des Comptes Nord-Pas-De-Calais, Picardie, concernant le rapport comportant les observations définitives de la Chambre sur la gestion de la Société d'Equipement du Département de l'Aisne (SEDA) concernant les exercices 2010 à 2013 et les réponses qui ont été apportées. Le Maire rappelle que la commune de Sains-Richaumont est actionnaire à la SEDA.

Après avoir donné connaissance des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, aux Membres présents, le Maire ouvre de débat.
Après discussion les Membres du Conseil Municipal décident de s'abstenir sur ces conclusions.

Objet : Résiliation de la convention de mise à disposition d'un logement communal à destination du Principal du collège

Le Maire informe que Mme CHARLES Principale du Collège Quentin de la Tour l'informe par courrier recommandé en date du 29 juin 2016, que la convention de location du logement 35 rue du Général de Gaulle signée le 01 septembre 2005 entre la Commune, le Conseil Départemental et le collège, sera résiliée à compter du 07 octobre 2016.
Le Maire indique que le logement est vide à ce jour, la nouvelle chaudière est en place, le local est propre, il serait bon de proposer ce logement à la location.
Mme DOUBLEMARD Annie : pose le problème de disponibilité d'un logement si un autre CPE était nommé.
Le Maire souligne que la commune ne peut pas mobiliser un logement éternellement.
Plusieurs questions se posent sur une éventuelle location à un particulier : accès, passage de véhicule etc…
Mr CHOPIN Christophe propose la solution d'un logement de gardien (éventuellement d'un personnel communal ou du syndicat scolaire).
Il est décidé de soumettre le courrier de Mme CHARLES à Mr le Président du Conseil Départemental afin de connaître sa position sur le sujet.

Objet : Redevance d'occupation du domaine public par France Télécom

Le Maire explique à l'Assemblée que France Télécom paie une redevance pour occupation du domaine public, décret n°2005-1676 du 27/12/2005. Pour l'année 2016 la redevance se décompose ainsi :

- 1 cabine à 25.87€..... 25.87€
- 12,573 km de réseau souterrain à 38.81 €..... 487.96€
- 2,586 km de réseau aérien à 51.74€..... 133.80€

=======

Total..... 647.63€

La recette sera portée au compte 70688 de l'exercice en cours.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Objet : Demande de subvention DETR pour « Accessibilité du stade de football »

Le Maire propose de solliciter de l'Etat pour le projet « Accessibilité du stade de football » une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), au taux de 40 % du montant hors taxes des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Objet : Acceptation d'une subvention de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre pour la saison culturelle 2016

Le Maire indique que la Commission de Développement Culturel de la Thiérache du Centre par délibération a alloué à la commune une subvention de 2000€ pour la saison culturelle 2016.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette subvention.

Objet : Contrat de projet 2016 –Développement social à Sains-Richaumont

Le Maire propose de signer la convention « Contrat projet 2016-Développement social à Sains-Richaumont ». **ACTIONS** :

- Réseau assistantes maternelles (RAM)
- Loisirs pour tous
- Séjours adolescents
- Loisirs adolescents
- Education à la santé

Secteur jeunesse :

L'activité club ado gérée par TAC-TIC animation. L'objet de ce contrat hormis de favoriser l'accès des jeunes aux loisirs sportifs, culturels et aux vacances consiste à subventionner la commune par la CAF.

Mémoire de frais établi selon la convention « Contrat projet 2016-Développement social à Sains-Richaumont » **Section jeunesse : contribution : 5 910.00€** à verser à la signature de la convention. (Rappel 2015 : 5 735€).

Le bilan annuel de fréquentation des enfants par commune et par action n'étant pas joint, il sera demandé à Mme LAMORY de TAC-TIC animation de le faire parvenir en mairie.

Les membres du Conseil municipal décident de revoir ce point lors d'une prochaine séance.

Objet : Convention d'utilisation du Citystade- Equipement sportifs d'évolution en extérieur

Le Maire indique qu'un dossier de demande de subvention (PRAT) auprès de la Région a été déposé concernant le Citystade-Equipements sportifs d'évolution en extérieur.

L'instruction de notre demande est retardée du fait qu'il manque à notre dossier une convention d'utilisation de l'équipement sportif.

Mr Vincent LAMOUREUX rappelle que le Citystade a été mis en place avant tout pour l'utilisation des jeunes de la commune. Il exprime ses craintes de se lier par une convention datant ou évoquant une fréquence d'utilisation du bien communal. En effet, celle-ci limiterait l'accès aux enfants de la commune libérés des obligations scolaires.

Synthèse des commissions :

Mme DOUBLEMARD Annie indique que le résultat de la 2ème visite pour le fleurissement reste en attente.

Infos diverses :

-Croix Rouge Française : Campagne de sensibilisation auprès du grand public à SAINS-RICHAUMONT du 5/9 au 1er/10 2016, à raison de 3 jours maximum sur cette période.

-Commémoration de la bataille de GUISE et de SAINT-QUENTIN le SAMEDI 27 août 2016 à 10 h 30, au cimetière Militaire Franco-Allemande de Le Sourd.

-Ouverture du Citystade prévue le lundi 29 août 2016 à 17 heures 30.

-Le Maire informe que Mr Patrick POTARD qui a fait valoir ses droits à la retraite début septembre 2015, a souhaité reprendre son activité à temps partiel soit 13 H/semaine à compter du 22 août 2016.

-Monsieur Bernard LAVARINI a reçu les insignes d'Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur. Monsieur LAMOUREUX propose de le recevoir. Le discours de réception des insignes d'Officier dans l'ordre de la Légion d'Honneur rédigé par Mr LAVARINI, sera transmis par mail aux membres du Conseil Municipal.

Questions diverses :
Mr MULET Xavier : *« Quand seront achevés les derniers plateaux de sécurité rue de la gare ? »*
Le Maire : *« mardi prochain. »*

Le Maire évoque la visite d'une maison d'accueil pour personnes âgées à MARDEUIL (Marne). Ce projet a été porté par les Foyers Rémois, la Commune de Mardeuil a mis à disposition le terrain. La configuration des locaux est intéressante : une place centrale, lieu de rencontre des résidents est bordée par des logements (T1 et T2). Les logements ne bénéficient pas de cuisine intégrée. Concernant les activités, une animatrice est présente en journée uniquement.

Séance levée à 21 h 30